



DANS MA RUE, ON JOUE!

Implantez le jeu libre sur votre rue grâce à ce projet pilote

Saint-Basile-le-Grand, le 4 juin 2024 – Dans le but de favoriser les saines habitudes de vie et créer des relations privilégiées entre les jeunes Grandbasilloises et Grandbasillois, la Ville de Saint-Basile-le-Grand met en œuvre un nouveau projet rassembleur : Dans ma rue, on joue! Grâce à ce projet pilote d'une durée de 2 ans, les citoyens résidant dans certaines rues du territoire pourront faire la demande à la Ville afin que leur voie de circulation devienne une zone de jeu libre pour les petits citoyens souhaitant s'y regrouper et bouger ensemble. Au terme du projet, en fonction des commentaires reçus, le conseil municipal pourra décider de reconduire ou non son projet pilote.

Ainsi, pour les rues ou portions de rue qui seront désignées comme une zone de jeu libre à la suite du processus d'approbation, de la signalisation y sera ajoutée afin de sécuriser la zone. Les jeunes Grandbasilloises et Grandbasillois pourront donc y jouer entre 7 h le matin et jusqu'à 30 minutes après le coucher de soleil. Ce sera toutefois interdit pendant les périodes de déneigement, lors du nettoyage de rue, lors de travaux ou tout autre événement ou situation où la cohabitation de véhicules et du jeu libre pourrait poser un danger aux jeunes utilisateurs.

Des critères d'analyse précis pour du jeu libre sécuritaire

Évidemment, ce n'est pas n'importe quelle rue ou portion de rue qui pourra accueillir du jeu libre dans le cadre de ce projet. Plusieurs critères d'analyse ont été établis, dont la pente et la longueur de la rue, ainsi que la présence d'une courbe à proximité. Ceux-ci ont été déterminés dans le but d'assurer la sécurité des jeunes résidents, mais aussi la fluidité de la circulation automobile. L'ensemble des critères d'analyse ainsi qu'une présélection des rues répondant à ceux-ci sont disponibles au villesblg.ca/on-joue.

Rassemblez-vous avec vos voisins et faites votre demande!

Vous souhaitez que votre rue fasse partie du projet Dans ma rue, on joue? Une demande écrite doit être soumise à la Ville par un citoyen ou un groupe de citoyens, selon les requis détaillés au villesblg.ca/on-joue. Un minimum de 75 % des propriétaires des résidences de la rue, tous âgés de 18 ans et plus et excluant la personne ayant initié la requête, doivent faire part de leur consentement à ce projet en signant un formulaire de pétition. 100 % des propriétaires des résidences se trouvant à la hauteur de l'emplacement de la zone de jeu libre, de part et d'autre de la rue, devront également apposer leur signature. Pour connaître tout ce que doit contenir votre demande et pour soumettre celle-ci, consultez le villesblg.ca/on-joue.

Portez une attention particulière à la signalisation

Soyez aux aguets lorsque vous circulez en voiture dans les rues qui contiendront les panneaux et balises identifiés au projet Dans ma rue, on joue : vous vous retrouvez dans une zone de jeu libre! Soyez prudents et vigilants, de jeunes citoyens pourraient se trouver à

proximité. Vous serez invités à réduire votre vitesse à 25 km/h dans ces zones, afin d'assurer la sécurité des résidents de la rue.

Pour en savoir plus

Pour tous les détails, ainsi que pour faire votre demande, consultez le villesblg.ca/on-joue. Vous avez des questions? Contactez le Service des travaux publics, au 450 461-8000, poste 8300.

- 30 -

Source : Annabel Rousseau, conseillère en communication
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8111 | a.rousseau@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca